



CONCESSION MULTISERVICE DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Procès-verbal de l'examen des offres des candidats sélectionnés

Personne publique :	Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST)
Autorité habilitée à signer la Convention :	Monsieur le Président
Objet de la consultation :	Concession multiservice des Services Publics d'eau potable et d'assainissement collectif
Parution de la publicité :	16/08/2024
Date limite de dépôt des candidatures :	06 novembre 2024 - 12:00 (Heure locale)
Date limite de dépôt des offres :	06 novembre 2024 - 12:00 (Heure locale)

Sommaire

1.	Composition de la Commission	3
1.1.	Membres à voix délibératives	Erreur ! Signet non défini.
1.2.	Membres à voix consultatives.....	3
1.3.	Secrétariat de la Commission.....	4
3.	Rappel des candidats ayant remis une offre complète	4
4.	Avis de la Commission sur les offres proposées par les candidats.....	5
5.	Désignation des membres de la Commission ayant demandé inscription de leur avis au procès-verbal de la séance de la Commission.....	6
6.	Signature des membres de la Commission	6

1. Composition de la Commission

Les membres de la Commission de délégation des services publics ont été désignés par délibération n°2020-C073 en date du 31 juillet 2020.

La réunion de la Commission se tient aujourd'hui, le 2 décembre 2024 à 10h, au siège de la Cirest.

1.1. Membres à voix délibératives

Nom, Prénom	Qualité	Signature	Absent, mais convoqué le
Monsieur Patrice SELLY	Président		
Monsieur Georges PARVEDY	Membre titulaire		
Madame Anne CANAGUY	Membre titulaire		X
Madame Sidoleine PAPAYA	Membre titulaire		X
Monsieur Johnny PAYET	Membre titulaire		X
Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN	Membre titulaire		X
Suppléants			
Monsieur Jean-Louis VITAL	Membre suppléant		
Monsieur Jean-Marc PEQUIN	Membre suppléant		X
Madame Lorraine MERGY	Membre suppléant		X
Monsieur Patrice BOULEVART	Membre suppléant		
Monsieur Bruno ROBERT	Membre suppléant		

1.2. Membres à voix consultatives

Nom, Prénom	Qualité	Signature	Absent, mais convoqué le



1.3. Secrétariat de la Commission

Nom, Prénom	Qualité	Signature
PLANTE Phanna	Généraliste de marchés publics - CIREST	

2. Rappel des critères retenus pour le jugement des offres

Avant l'ouverture des offres, les critères d'analyses suivant ont été retenus :

Le jugement des offres, et de la ou des variantes, sera effectué en considération des critères suivants pondérés.

Les candidats se verront attribuer une note globale sur 100 obtenue par l'addition de la note attribuée à chaque service, pondéré de la manière suivante :

- Eau potable : Note sur 100 pondérée à 65%
- Assainissement Collectif : Note sur 100 pondérée à 35%

Pour chaque service, le jugement des offres sera effectué en considération des critères pondérés définis ci-après.

Critère	Sous-critère	Pondération
Valeur technique	Critère Valeur technique	50%
	1-1 Étendue globale des moyens matériels et humains mis à disposition – dont moyens mis à disposition localement pour exploiter les ouvrages, gérer le service et atteindre les objectifs de qualité fixés	10%
	1-2 Méthodologie pour la gestion de crise et des astreintes	15%
	1-3 Méthodologie concernant la préservation du patrimoine, y compris prévisions de renouvellement	5%
	1-4 Qualité du projet d'exploitation du service et des engagements liés au niveau de service proposé, à l'amélioration des conditions d'exploitation du service et en matière de de développement durable et d'énergie	20%
Qualité du service	Critère Qualité du service	20%
	2-1 Relations avec l'Autorité concédante et engagements pour favoriser la transparence de la gestion juridique et financière du service concédé	10%
	2-2 Relations avec les usagers	10%
Valeur financière	Critère Valeur financière	30%
	3-1 Tarifs, assiette de la Rémunération à la performance, objectifs et fixation.	10%
	3-2 Cohérence du compte d'exploitation prévisionnel et justification des montants financiers du renouvellement	12,5%
	3-3 Prix du Bordereau des Prix Unitaires	5%
	3-4 Formules d'indexation des prix proposées	2,50%

3. Rappel des candidats ayant remis une offre complète

N° ordre au registre des dépôts	Nom du candidat ou du groupement
1	CISE REUNION

4. Avis de la Commission sur les offres proposées par

La commission s'est réunie le 02 décembre 2024 à 10h15 pour procéder à l'analyse des offres sur la base du rapport ci-annexé.

Après discussion, la Commission émet l'avis suivant :

Conclusion et avis de la commission :

Le candidat a remis une offre recevable cohérente, globalement bien construite et qui devrait permettre d'assurer la qualité et la continuité du service.

Néanmoins quelques axes d'optimisation sont identifiés :

Sur le plan technique :

- Améliorer l'exploitation en termes de connaissance de fonctionnement : gestion de la pression, gestion du comptage des réservoirs et des ressources, gestion des fuites associées et préciser les mesures continues du réseau AEP.
- Améliorer le risque pris notamment sur les différents chemins de performance sans engagement de la collectivité à porter des investissements
- Améliorer la visibilité de l'offre sur la gestion des crises climatiques (responsabilité, stocks dédiés...)
- Améliorer l'offre sur les moyens techniques employés (dédiés ou mutualisés)
- Améliorer la lisibilité de l'offre sur le personnel repris (modalités et positionnement)
- Détailler et optimiser les investissements concessifs
- Préciser les différents niveaux de service

Sur la qualité de service :

- Préciser les modalités d'accès aux données des différents outils
- Préciser le rôle de l' élu au sein de la société dédiée
- Optimiser et justifier les frais de structure et de partage de moyens
- Clarifier le statut de la Maison de l'Eau évoquée
- Améliorer l'accueil aux usagers (horaires plus large, précisions sur l'accueil en MFS)
- Améliorer la transparence envers les usagers (notamment sur les différents délais)
- Justifier de la procédure de recouvrement évoquée par rapport au manque d'ambition lié au taux d'impayés.

Sur les aspects financiers :

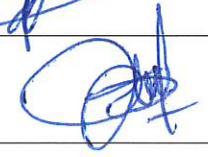
- Intégrer la rémunération à la performance comme une composante des charges du service
- Donner à la prime à la performance une dimension performancielle et non l'assimiler à une rémunération complémentaire.
- Détailler les charges prévues pour les ouvrages structurants du service AEP
- Optimiser les prix BPU
- Réduire les frais de siège
- Intégrer des investissements en BPU afin de réduire le poids financier de ces derniers dans les charges du service
- Préciser l'existence d'un partage de marge

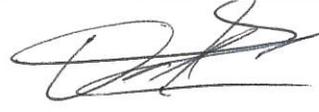
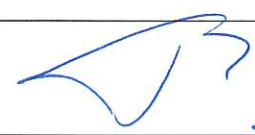
Considérant les précisions à apporter par le candidat afin d'améliorer l'offre proposée, la Commission donne ainsi un avis favorable à la négociation avec CISE REUNION.

5. Désignation des membres de la Commission ayant demandé inscription de leur avis au procès-verbal de la séance de la Commission

(Annexes sur papier libre jointes au présent procès-verbal)

6. Signature des membres de la Commission

MEMBRES A VOIX DELIBERATIVES	
Monsieur Patrice SELLY	
Monsieur Georges PARVEDY	
Madame Anne CANAGUY	
Madame Sidoleine PAPAYA	
Monsieur Johnny PAYET	
Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN	

MEMBRES A VOIX DELIBERATIVES (Suppléants)	
Monsieur Jean-Louis VITAL	
Monsieur Jean-Marc PEQUIN	
Madame Lorraine MERGY	
Monsieur Patrice BOULEVART	
Monsieur Bruno ROBERT	